

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 17.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 24 AVRIL 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

AVIS

Nos abonnés qui changent de demeure au 1er mai prochain voudront bien nous en avvertir de suite, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de notre feuille.

SOMMAIRE

L'affaire Letellier.—Articles à sensation.—La justice en souffrance, par L.-O. D.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Nouvelles de la Chambre.—La Jeune-Lorette, par Ahatsistari (suite).—Nos gravures.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).—Poésie : Le rossignol du Canada, par J.-B. Caouette.—La bande rouge, par F. du Boingobey (suite).—Nouvelles étrangères.—Choses et autres.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

L'AFFAIRE LETELLIER

RUMEURS—CE QU'ON DIT EN ANGLETERRE

Quoique les journaux conservateurs soient plus paisibles, l'agitation n'en continue pas moins dans les rangs de ce parti, et les chefs de la croisade contre l'hon. M. Letellier ne se gênent pas d'exprimer leur mécontentement contre le gouvernement et les ministres canadiens-français en particulier. Il n'y a pas de doute qu'un caucus conservateur tenu à Montréal, une majorité a approuvé la ligne de conduite de M. Mousseau et l'a encouragé à pousser sa motion. La Gazette ayant contredit le compte-rendu fait par la Minerve relativement à ce caucus, celle-ci a dit des mots durs à M. White. Un bon nombre sont d'opinion que M. Mousseau devrait proposer sa motion, quel que soit le vote. Quelques libéraux, disant que c'est simplement une motion de non-confiance contre le gouvernement, puisqu'il a accepté la responsabilité de la référence en Angleterre, se demandent s'ils ne pourraient pas la supporter; mais la plupart, jusqu'à présent, croient qu'ils ne pourraient prendre cette position sans blâmer le gouverneur-général et nuire à la cause de l'hon. M. Letellier. On a parlé de rapprochements, de tentatives de fusion, mais comment unir le feu et l'eau, surtout à propos de la ques-

tion Letellier? Demander aux conservateurs de renoncer à leur campagne contre M. Letellier, comme aux libéraux de la sacrifier, est également inutile. L'affaire Letellier, plus que le tarif, creuse le fossé qui sépare les deux partis et ravive nos discordes et nos haines politiques. Le refus du gouverneur-général de sanctionner le tarif pourrait seul, dans les circonstances, combler en partie ce fossé en soulevant des questions de la plus grande importance, mais ce refus n'aura pas lieu.

Les réformistes du comté d'Argenteuil se sont assemblés et ont passé des résolutions approuvant la conduite du gouverneur-général. On parle, dans la province d'Ontario et dans quelques comtés de la province de Québec, d'en faire autant.

On a parlé d'envoyer des délégués pour soutenir la cause de l'hon. M. Letellier en Angleterre, mais on en est arrivé à la conclusion que ce n'est pas nécessaire. L'hon. M. Joly dit que si les autorités impériales décident d'entendre un parti, elles voudront entendre l'autre et le feront savoir à M. Letellier et à ses ministres, et qu'alors quelqu'un partira. Le Star dit que la question sera probablement décidée en faveur de M. Letellier avant que les délégués arrivent.

Les journaux anglais discutent la question avec assez de vivacité. Le Times a publié un second article plus favorable que le premier à la position prise par le marquis de Lorne; il dit que le gouverneur-général n'aurait pu suivre l'avis de ses ministres sans désapprouver et censurer, non seulement son prédécesseur qui n'avait pas jugé à propos d'intervenir, mais encore le gouvernement Mackenzie et la Chambre de l'année dernière.

On prétend que pour éviter les complications qui pourraient surgir dans le cas où la décision des autorités impériales serait favorable à M. Letellier, le gouvernement se propose de finir la session aussi tôt que possible.

Le Herald de vendredi et de samedi dernier contenait des dépêches à sensation disant qu'à la réception de certaines nouvelles venues d'Angleterre, un caucus du parti conservateur aurait eu lieu, des mots très-vifs auraient été échangés entre les ministres et quelques-uns de leurs partisans, qui auraient exprimé l'opinion que la référence en Angleterre acceptée par le gouvernement ne les satisfaisait pas; que Sir John aurait alors offert sa résignation, laquelle aurait été refusée.

ARTICLES A SENSATION

Le Times de Londres vient de faire une charge à fond de train contre le nouveau tarif canadien, qu'il est impossible, dit-il, de considérer sans éprouver un sentiment de honte et d'humiliation. Les Canadiens ont bien le droit, ajoute-t-il, de se faire du tort et d'en causer aux autres, personne ne les en empêchera; mais ce serait manquer à notre devoir que de ne pas élever la voix pour dénoncer l'absence de sagesse qui caractérise leur tarif.

Le même jour que l'article du Times était reproduit dans les journaux canadiens, la Minerve en contenait un qui pourrait être considéré comme une réponse, s'il eût été écrit après la reproduction de l'autre. En effet, parlant du mouvement qui se fait en Angleterre contre la politique fis-

cale inaugurée par le gouvernement conservateur, elle revendique le droit qu'ont les Canadiens de régler leurs affaires comme ils l'entendent, et, rappelant les différentes circonstances dans lesquelles le gouvernement anglais nous a sacrifiés, elle proclame qu'il est temps que ça finisse.

C'est presque une déclaration d'indépendance.

Quelques libéraux, convaincus que le gouvernement impérial n'a pas l'intention de s'opposer à l'adoption du nouveau tarif, sont d'opinion que cet article a sa source dans le mécontentement produit par l'affaire Letellier; mais, quel que soit le motif, l'écrit n'en contient pas moins d'émouvantes vérités, et, venant de l'organe du parti conservateur dans la province de Québec, il est de nature à piquer la curiosité publique. M. Fabre avait bien raison de dire, il y a quelques jours, que notre monde politique était sens dessus dessous, que les conservateurs devenaient libéraux, et les libéraux conservateurs. C'est à ne plus s'y reconnaître, et l'étonnement n'est plus permis.

LA JUSTICE EN SOUFFRANCE

L'hon. juge-en-chef Dorion siège à la cour criminelle depuis un mois, et il en a encore pour trois semaines. Or, la cour d'appel, qu'il préside, a une quarantaine de causes en délibéré, et doit rendre des jugements dans le mois de mai. Comment peut-on que l'honorable juge puisse donner tout le temps nécessaire à tant de causes et satisfaire les clients qui, après avoir attendu six, neuf et douze mois pour se faire entendre, sont ensuite obligés d'attendre presque aussi longtemps avant d'obtenir jugement? Comment aussi les juges de cette cour peuvent-ils se rencontrer pour délibérer ensemble?

Est-ce qu'on ne comprend pas qu'il est temps qu'on remédie à cet état de choses, soit en enlevant aux honorables juges du tribunal d'appel la cour criminelle, soit en augmentant leur nombre ou en réduisant leur quorum suivant le projet proposé par l'hon. juge Ramsay, il y a déjà deux ans?

Qu'a-t-on fait de ce projet?

Il est peut-être perdu dans les paperasses des bureaux du gouvernement à Québec. Pourtant, il méritait un meilleur sort. On se rappelle que, d'après ce projet, la cour d'appel aurait, pendant neuf mois de l'année, siégé presque en permanence à Montréal et à Québec, de manière à entendre et juger les causes au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, et sans nuire à la cour criminelle, qui pourrait siéger tous les deux mois, grâce au cinquième juge qu'on mettrait à sa disposition. Comme, dans ce cas, le quorum de la cour d'appel se trouverait réduit à quatre juges, les jugements seraient confirmés lorsque la cour serait divisée. Beaucoup préféreraient sans doute à cette réduction la nomination d'un sixième juge. Eh bien! qu'est-ce qui empêche qu'on le nomme ce sixième juge et qu'on adopte le reste du projet de l'hon. juge Ramsay?

Est-ce qu'il n'y a pas dans la Chambre et dans le barreau un avocat, un homme capable de préparer un bill dans le but de remédier aux maux de l'administration de la justice? Est-il un sujet plus digne de l'attention et des travaux d'un législateur?

Il est vrai qu'il est difficile que la voix de la justice soit entendue au milieu du bruit de nos luttes politiques, quand toute la question qui préoccupe les esprits est de savoir si on gardera ou si on prendra le pouvoir.

Nous voulons qu'on s'occupe de la colonisation et de l'administration de la justice dans la prochaine session. "Vous n'y pensez pas, va-t-on me dire, il faut décider auparavant qui aura la majorité."

De grâce, messieurs les députés, hâtez-vous donc de décider cela pour que vous puissiez vous occuper au plus tôt des affaires du pays. Vous avez bien tort de tant vous diviser et de tirer chacun de votre côté, quand tous ensemble, unis comme un seul homme, vous ne seriez pas trop pour donner à notre pauvre province ce qu'il lui faut.

On annonce que M. Honoré Fréchette doit transporter ses pénates à Montréal.

Chauveau! Fréchette! Evidemment nous nous vengeons de Québec, qui nous enlève souvent nos meilleurs littérateurs. On dit que M. Fréchette se propose de pratiquer comme avocat à Montréal. Hélas! ce n'est jamais pour faire de la littérature qu'on vient chez nous: serait-on poète comme Lamartine, il faut être commerçant ou avocat, ou l'un et l'autre, ainsi qu'il arrive souvent. Vraiment, ayant un poète comme M. Fréchette, on devrait être capable de lui demander ce qu'il lui faut pour chanter au lieu de plaider, et surtout de le lui donner. On ne pourrait payer trop cher l'honneur qu'il nous ferait.

L.-O. D.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 18 avril 1879.

L'année dernière, au moment où la fièvre jaune jetait l'épouvante et le deuil dans tout le Sud, j'ai voulu, moi aussi, dire mon opinion sur le meilleur moyen de combattre ce fléau. Après de profondes réflexions, j'ai découvert une méthode que je crois encore infaillible. La voici, je la donne pour rien:

A la première nouvelle d'une fièvre quelconque, jaune ou noire—la couleur n'y fait rien—celui qui tient un tant soit peu à la vie, doit: 1o. se dépêcher de prendre non pas un verre de tisane, mais sa valise bien garnie et tout son argent; 2o. il faut ensuite se dégourdir les jambes jusqu'à la prochaine station de chemin de fer; 3o. sans plus tarder, il est nécessaire de faire un petit somme en sleeping car, et de ne se réveiller que sous une autre latitude, sur les bords du lac Ontario, par exemple.

Ce conseil, plus radical que médical, a-t-il été écouté? Je serais tenté de le croire, car on annonce qu'un certain nombre de familles riches de la Louisiane commencent à émigrer, et que des milliers de nègres quittent sans regret ces lieux qui les ont vus esclaves.

Les républicains prétendent que la fuite de ces derniers est causée par la tyrannie excessive de leurs anciens maîtres; mais les démocrates répliquent que le départ en masse des noirs pour le Kansas est l'œuvre souterraine des républicains, qui, n'ayant pu dompter le Sud, espèrent, de cette façon, le ruiner.